

Chercheur – Praticien ?

« Vous n'êtes pas là pour chercher ou penser, vous êtes là pour exécuter ce qu'on vous demande de faire ! » C'est ainsi qu'un inspecteur s'était adressé à un instituteur il y a quelques années. Il est évident que cette remarque désobligeante avait de quoi révolter notre collègue mais, hélas, depuis la mise en place de la grille catégorielle de la fonction publique elle était conforme aux textes. En effet, les fonctionnaires appartenant au corps de la catégorie A sont les penseurs et ceux de la catégorie B les exécutants. Dans cette situation catégorielle, il était donc légitime qu'un supérieur hiérarchique puisse rappeler à un subordonné que son rôle consistait, par l'intermédiaire de matériel adéquat pensé par d'autres, à mettre en actes ce que préconisaient les instructions officielles et les consignes des livres du maître. Chaque cadre du système avait sa place et devait la tenir de façon à ne pas en briser le bon ordonnancement.

Puis vint une réforme qui transforma les instituteurs en professeurs des écoles. L'objectif avoué était qu'une revalorisation financière de carrière était engagée. Ne s'agissait-il que de cela ? Le passage d'une catégorie subalterne vers une catégorie supérieure n'implique-t-il pas pour ceux qui en acceptent les prérogatives des obligations nouvelles conformes à leur nouvelle position ?

Si nous considérons le passage du statut d'instituteur vers le statut de professeur des écoles, du point de vue d'une réforme catégorielle et non plus du point de vue d'une revalorisation financière, il nous faut repenser différemment la fonction de professeur des écoles.

Nous ne pouvons plus, ni valider sans débat la remarque si souvent exprimée : « Pourquoi cette différence de traitement financier alors que nous accomplissons le même métier ? » ni

rester indifférent au fait que la salle des maîtres devienne petit à petit la salle des professeurs.

Le titre, bien qu'usurpé de professeur, certifie que nous sommes bien dans le corps de catégorie A donc que le métier d'enseignant du primaire ne peut plus être accompli comme avant cette mutation. Le professeur des écoles a enfin le droit, voire le devoir, de « penser » sa pédagogie, donc de ne plus se contenter d'exécuter celle que d'autres ont conçue pour lui ! L'enseignant « professeur des écoles » est totalement responsable de ce qu'il met en œuvre dans sa classe depuis le choix politique de sa vision du monde jusqu'à la mise en place des pratiques et l'utilisation des outils pédagogiques les mieux appropriés à la réalisation de ce choix.

De ce nouveau statut il en résulte que le manuel scolaire ainsi que tout autre outil de type fermé n'ont plus la même raison d'être puisqu'ils sont des dispositifs de la pensée pédagogique d'autrui. Evidemment, la perte de référence au manuel risque de mettre en difficulté un grand nombre de collègues.

Ne plus accepter le manuel comme le référent obligé de l'acte pédagogique ne résulte pas d'une quelconque idéologie préconisant les autodafés des manuels comme des différents outils « clé en main », mais d'un acte réfléchi conforme au changement de statut qui oblige à la réflexion et invite à la recherche. Le professeur des écoles encore moins que l'instituteur ne peut donc travailler seul. Il lui faut dans l'école, dans l'environnement de celle-ci, chercher les partenaires les plus à même de l'aider à appréhender l'hétérogénéité des élèves avec lesquels il travaille. Il doit, en permanence et plus encore qu'avant, se remettre en question et ne pas laisser le soin à d'autres de penser seuls ce qui permettrait d'aider les élèves dont il a la charge à acquérir les compétences nécessaires pour agir sur le monde.

Il n'est plus concevable pour le professeur des écoles d'attendre les seules directives pédagogiques de la hiérarchie. Il lui faut mettre en œuvre les programmes en fonction de ce qu'il pense comme étant le mieux adapté et le plus performant pour que ses élèves soient en situation d'apprentissage. Sa responsabilité est enfin reconnue comme pleine et entière dans l'acte pédagogique.

Ainsi, en plus des partenaires qu'il a pu trouver dans et hors de l'école, il apparaît comme étant de plus en plus nécessaire qu'il milite au sein d'un mouvement pédagogique afin de pouvoir débattre, confronter, analyser, théoriser, ses pratiques avec d'autres personnes ayant des problématiques similaires.